

Convocation du 29 janvier 2015

Etaient présents : Thérèse PECHER, maire, Bernard ARBONNIER, Dominique VERCLYTTTE, adjoints, André RIVART, conseiller municipal délégué, Maurice APPLINCOURT, Jean-Luc BLAMPAIN, Franck EBEL, Ludovic JEROME, Jean-Jacques VAN DEN BROECK, Alice RENSON, Francine ROSIER, Annie VEY, Mallory TUTIN

Etaient absents et excusés : Pierre BOUCNEAU, adjoint, procuration à André RIVART, Josée PAQUET, procuration à Thérèse PECHER,

Le Maire ouvre la séance à 19h.

Secrétaire de séance : Dominique Verclytte.

Ordre du jour

MODIFICATION DU P.L.U.

- 1) Monsieur GORISSE, entrepreneur, a présenté son projet d'extension sur la départementale 602 alias nationale 2. De nouveaux bureaux, des ateliers, des abris seront implantés sur une parcelle acquise en zone artisanale pour une partie (voir PC DU 23/07/2014). Il rencontre des difficultés pour accéder sur son site en raison de la réglementation du P.L.U. I. dont l'A.M.V.S. a récupéré les compétences. Les normes de sécurité et la réglementation ne sont pas compatibles.
IL est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur une possibilité d'accès sur la D602 et de rendre l'autre partie constructible pour accueillir d'autres projets.
- 2) D'autre part, la zone 2AUe ne sera constructible qu'après l'obtention d'un permis sur la zone 1AUe. Le Conseil Municipal doit délibérer pour rendre la zone 2AUe constructible et pouvoir accueillir d'autres projets.
- 3) Rendre constructible la bande de terrain longeant le ruisseau derrière la mairie.
- 4) Rendre constructible le terrain de la propriété LEBUFFE racheté par la commune

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

RECRUTEMENT DE MP CORDONNIER /REMISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

MP CORDONNIER, Adjoint Administratif de 1ère classe qui a repris les fonctions de secrétaire de mairie de la commune bénéficiera d'un régime indemnitaire qui comprend l'I.A.T, coefficient applicateur à 8, l'I.E.M.P, coefficient applicateur à 2 et la NBI à 15. L'équivalent d'un 13 ème mois correspondant à un montant brut de 2031. 71€ lui sera versé mensuellement sous la forme d'une indemnité compatible à ce régime.

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE A LA D.G.S. ET A L'AGENT D'ACCUEIL

Au regard des fonctions exercées de la responsable des services et de l'agent d'accueil qui sont amenés à rédiger divers documents signés par le maire ou par ses adjoints en cas d'absence mais sous leur surveillance, il convient de leur déléguer cette responsabilité suivant leurs besoins professionnels. En l'occurrence des actes d'état civil et d'urbanisme pour l'agent d'accueil et divers documents en affaires générales pour la D.G.S. non soumis au pouvoir décisionnaire du maire.

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

SUBVENTION COMITE DES FETES

La subvention 2014 n'a pu être versée au comité des fêtes, faute d'insuffisance de crédits budgétaires au chapitre. Il convient d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2015 pour rendre possible le versement.

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

SUPPRESSION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE.

Au vu de la nouvelle législation, le grade de secrétaire de mairie n'existe plus. Il convient donc de supprimer ce poste qu'occupait l'ancienne secrétaire de mairie.

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de la mairie et de la salle socio-culturelle

Afin de pouvoir constituer des dossiers de demandes de subventions pour la réalisation éventuelle de ces travaux, il convient de délibérer sur la présentation d'un devis estimé par le cabinet DIENTRE d'un montant HT d'environ 200 000 € avec un supplément de travaux d'environ 10 000 € pour l'isolation.(devis en attente réactualisé)

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

Tarifs consommation gaz (explication/ André RIVART)

Revoir les tarifs pour l'année 2015 en incorporant tous les taxes de la facture afin de définir les nouveaux tarifs des locations de salle

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

Adhésion au SIDEN – SIAN de nouvelles communautés de communes et communes.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer concernant l'adhésion de la communauté de communes du Haut des Flandres concernant les compétences de gestion d'eaux pluviales urbaines et assainissements collectif et non-collectif. et d'Auchy-Les-Mines et Haisnes pour la compétence « Eau Potable »

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

Dématérialisation/télétransmission et la sécurité des systèmes d'information

Convention d'adhésion au groupement de commandes avec une proposition de délibération.

Vote : accord des membres présents et représentés à l'unanimité.

Implantation d'un relais

Dépôt et retrait de vêtement, demande d'informations complémentaires

.

Voiries

VC 20/rue Clémenceau

Noréade démarre les travaux d'assainissement le 9 février

Chemin de Ropsies : dossier a déposé à l'AMVS.

Réfection des nids de poule demandée à l'AMVS

L'entretien de l'éclairage public est pris en charge par l'AMVS.

Un état mensuel des réparations nous parviendra

Pour les travaux d'investissement, ce sera du 50/50

Un numéro vert se trouve dans le journal communal pour les demandes d'interventions

1 radar pédagogique sera installé dans le cadre d'une étude de la sécurité routière sur la rue d'Hautmont

Plateau sportif/Information

La demande de subvention de juin 2013 est toujours en entente, prochaine commission le 16 février 2015.
Montan susceptible d'être attribué : 45 000 €

Festivités

Les conseillers seront invités par courriel aux évènements festifs.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés et sans plus aucun commentaire ni remarque à faire, Madame le Maire lève la séance à 21h 05.

Le Maire,